

N° 89-654-X2016005 au catalogue  
ISBN 978-0-660-04973-1

## Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

### Les troubles de mobilité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

par Christine Bizier, Gail Fawcett et Sabrina Gilbert

Date de diffusion : le 5 juillet 2016



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Les troubles de mobilité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans le présent feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et présentant des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré comme ayant une incapacité seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'annexe A présente les définitions des troubles de mobilité selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, 3 775 900 (13,7 %) Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré un type d'incapacité, et, de ce nombre, 1 971 800 (7,2 % des adultes au Canada) ont été identifiés comme ayant un trouble de mobilité qui limitait leurs activités quotidiennes (tableau 1). L'arthrite était le trouble sous-jacent le plus souvent mentionné par les personnes qui avaient un trouble de mobilité<sup>1</sup>.

**Tableau 1**

### Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

| Type d'incapacité            | Population       | Pourcentage |
|------------------------------|------------------|-------------|
| <b>Total des incapacités</b> | <b>3 775 900</b> | <b>13,7</b> |
| Liée à la douleur            | 2 664 200        | 9,7         |
| Flexibilité                  | 2 078 000        | 7,6         |
| Mobilité                     | 1 971 800        | 7,2         |
| Liée à la santé mentale      | 1 059 600        | 3,9         |
| Dextérité                    | 953 100          | 3,5         |
| Ouïe                         | 874 600          | 3,2         |
| Vision                       | 756 300          | 2,8         |
| Mémoire                      | 628 200          | 2,3         |
| Apprentissage                | 622 300          | 2,3         |
| Développement                | 160 500          | 0,6         |
| Inconnue                     | 79 500           | 0,3         |

**Note :** Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

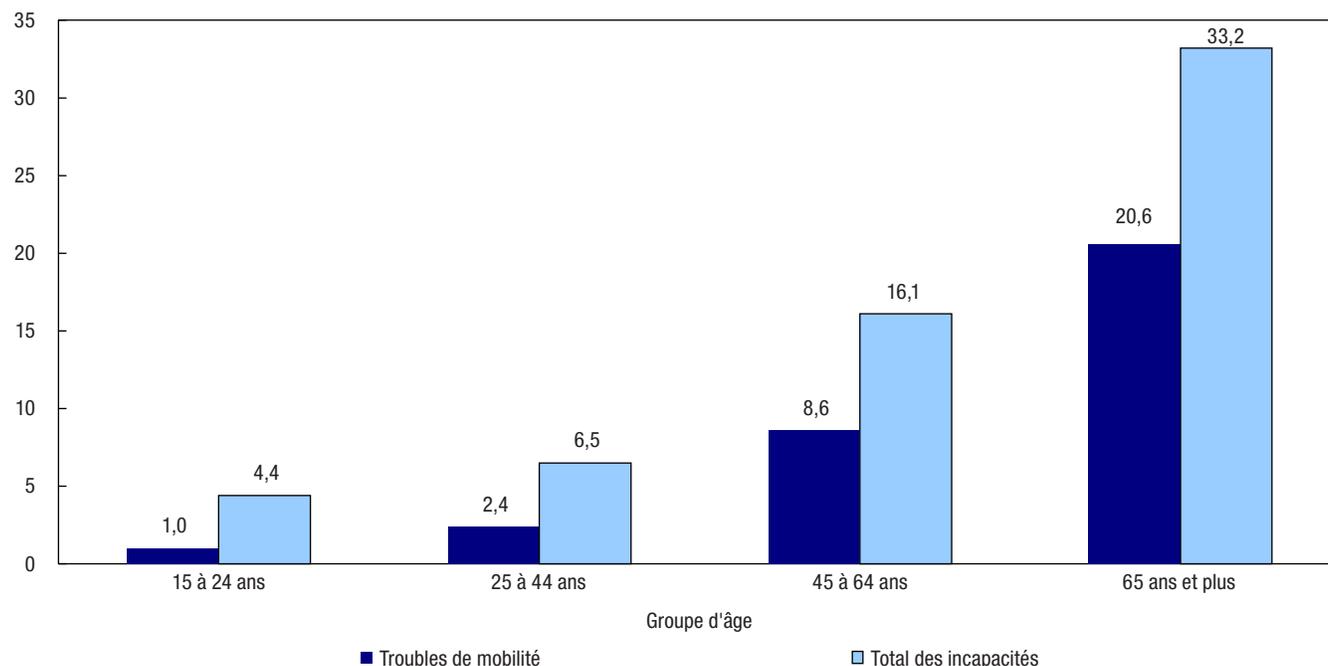
**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Comme pour les incapacités en général, la probabilité de présenter un trouble de mobilité augmentait de façon considérable selon le groupe d'âge — le taux de prévalence variant de 1,0 % chez les 15 à 24 ans à 20,6 % chez les 65 ans et plus (graphique 1). Chez les femmes, la prévalence des troubles de mobilité était plus élevée que chez les hommes, et ce, dans tous les groupes d'âge. On observait l'écart le plus important dans le cas des personnes de 65 ans et plus, 22,5 % des femmes ayant déclaré un trouble de mobilité, par rapport à 18,3 % des hommes.

1. Cependant, les maladies du cœur ont aussi été déclarées par une forte proportion de personnes, en tant que problème de santé sous-jacent primaire ou secondaire.

**Graphique 1****Prévalence des troubles de mobilité et total des incapacités selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

pourcentage

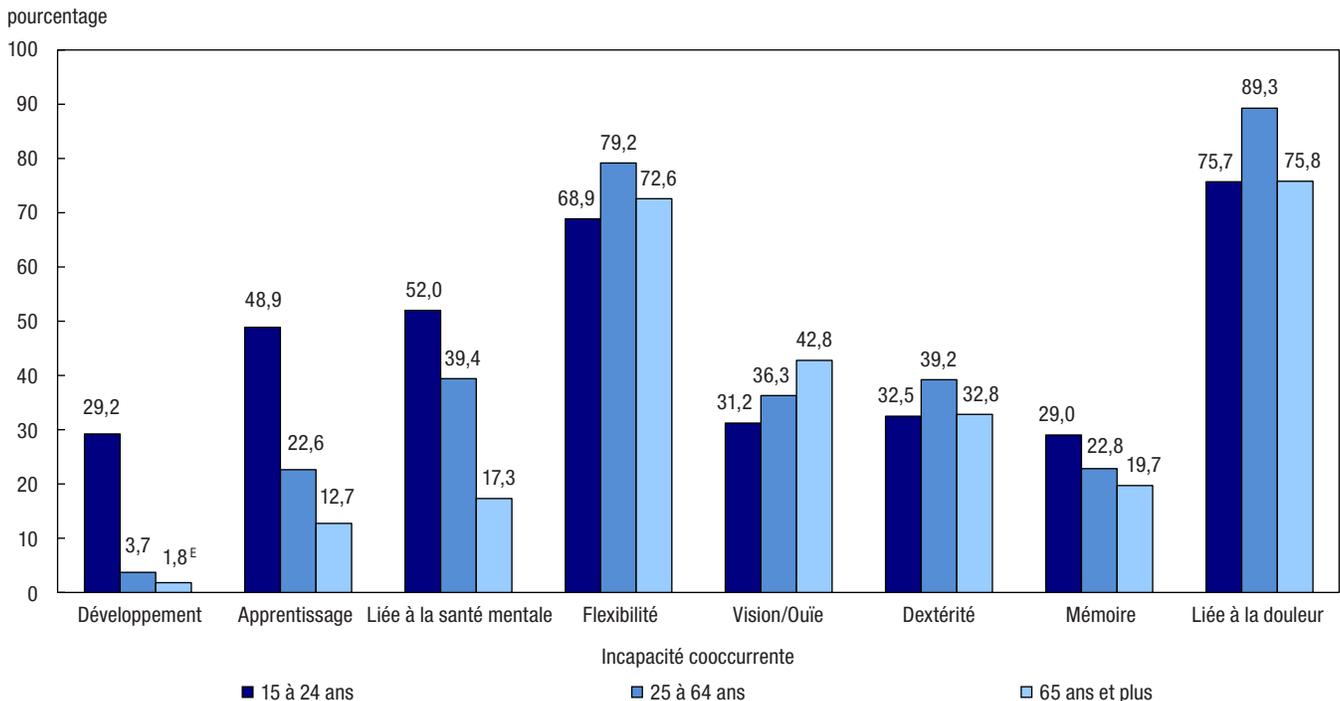


Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Incapacités multiples**

Les troubles de mobilité accompagnaient souvent d'autres types d'incapacités : 95,7 % des adultes présentant un trouble de mobilité avaient aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité en 2012. Peu importe le groupe d'âge, les incapacités liées à la douleur étaient le type le plus susceptible d'accompagner des troubles de mobilité, alors que plus de quatre adultes sur cinq (82,9 %) des personnes présentant un trouble de mobilité avaient déclaré ce type d'incapacité. Parmi les jeunes adultes de 15 à 24 ans ayant des troubles de mobilité, les incapacités cognitives étaient plus susceptibles d'être présentes, après l'incapacité liée à la douleur et celle liée à la flexibilité.

**Graphique 2**  
**Prévalence des types d'incapacités cooccurentes chez les adultes ayant un trouble de mobilité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Études

### Niveau de scolarité

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) présentant des troubles de mobilité affichaient en général des niveaux de scolarité moins élevés que ceux des personnes sans incapacité. Par exemple, les adultes de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études et qui avaient déclaré un trouble de mobilité étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité à ne pas avoir terminé des études secondaires (23,2 % par rapport à 13,1 %). Cette tendance était particulièrement importante chez les 25 à 44 ans : les personnes ayant un trouble de mobilité étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles sans incapacité (23,1 % comparativement à 9,5 %) de ne pas avoir terminé des études secondaires<sup>2</sup>.

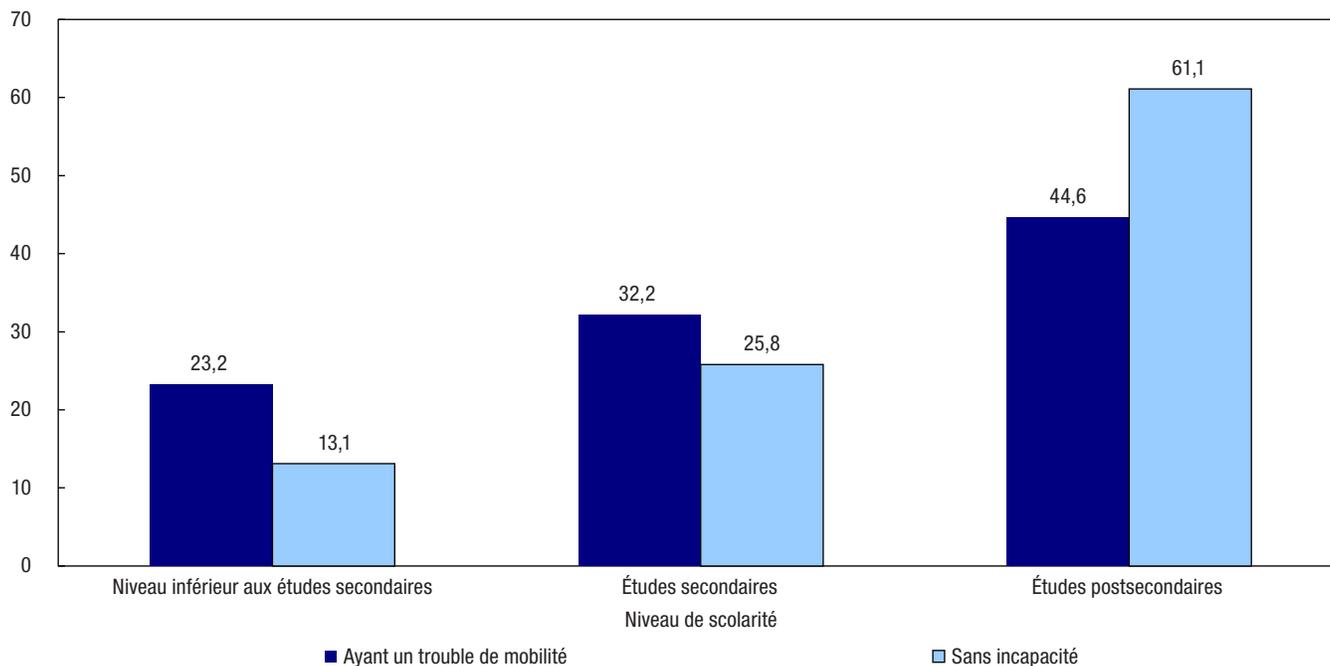
Aussi, les personnes de 15 à 64 ans ayant un trouble de mobilité étaient moins susceptibles (44,6 %) que celles sans incapacité (61,1 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires<sup>3</sup>.

2. Il convient de noter que 95,7 % des personnes ayant déclaré un trouble de mobilité ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

3. Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

**Graphique 3****Proportion de la population ayant un trouble de mobilité par rapport à celle sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**

pourcentage

**Notes :** N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études.

Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.**Expériences scolaires**

Dans le cadre de l'ECI (Enquête canadienne sur l'incapacité) de 2012, on a posé aux adultes ayant une incapacité qui étaient aux études ou qui l'avaient été récemment<sup>4</sup> une série de questions sur leurs expériences scolaires et la façon dont leur incapacité pouvait avoir eu une incidence sur ces expériences<sup>5</sup>. Plus de la moitié des adultes ayant un trouble de mobilité ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière. De même, plus de deux personnes sur cinq ont indiqué que leur incapacité les avait incitées à s'inscrire à moins de cours (tableau 2).

**Tableau 2****Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant un trouble de mobilité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

| Incidence de l'incapacité   | Pourcentage |
|---|-------------|
| Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière                               | 56,7        |
| S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité                                  | 44,2        |
| A interrompu ses études en raison de son incapacité   | 38,9        |
| A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité actuel en raison de son incapacité | 37,7        |
| Est retourné à l'école pour se recycler en raison de son incapacité                         | 35,6        |
| A mis fin à ses études en raison de son incapacité  | 33,8        |
| A changé son orientation scolaire en raison de son incapacité                               | 33,0        |
| A été exclu ou tenu à l'écart à l'école en raison de son incapacité                         | 32,3        |

**Note :** Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

4. Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années, et qui avaient une incapacité au cours de leurs expériences scolaires.

5. Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

## Emploi

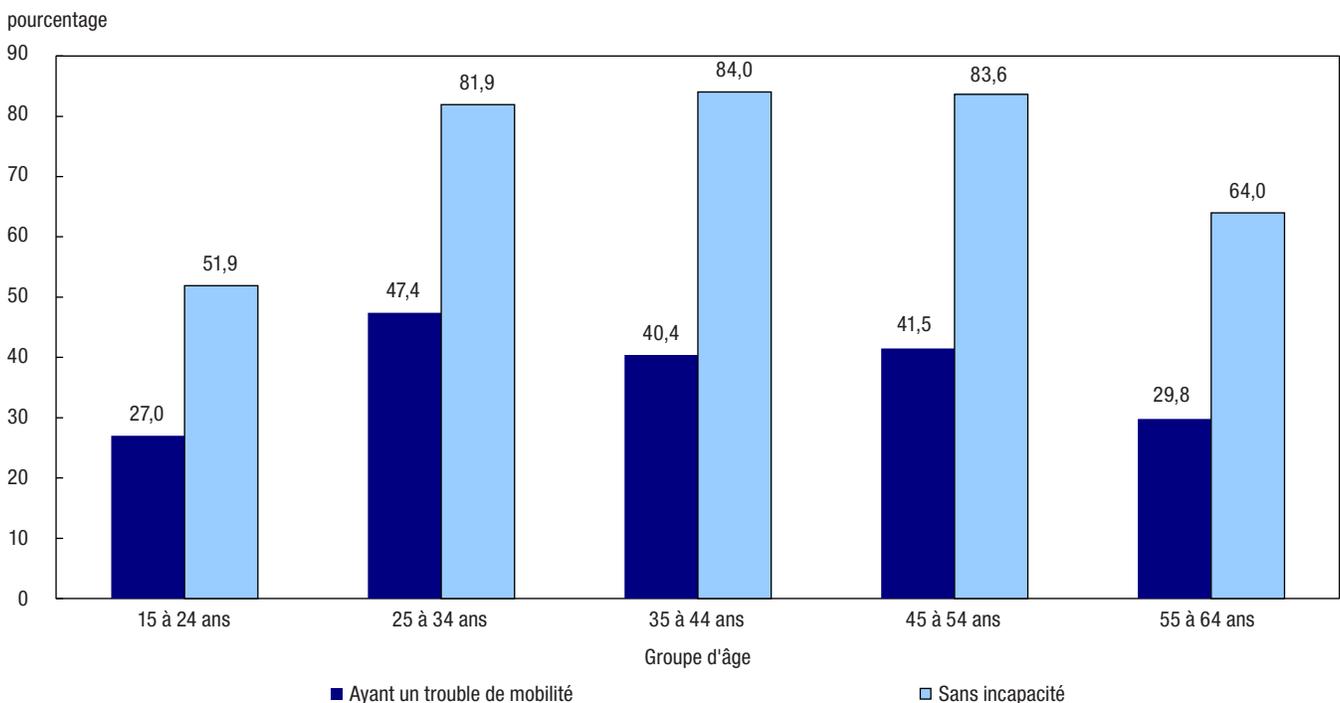
### Situation d'activité

Plus de la moitié (58,4 %) des adultes de 15 à 64 ans qui avaient un trouble de mobilité étaient inactifs, et une autre proportion de 5,6 % était sans emploi<sup>6</sup>.

Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) présentant des troubles de mobilité s'établissait à 36,0 %, c'est-à-dire près de la moitié du taux d'emploi enregistré chez les adultes de 15 à 64 ans sans incapacité (73,6 %). Les hommes présentant des troubles de mobilité étaient plus susceptibles que les femmes d'occuper un emploi (39,8 % par rapport à 33,0 %). Dans chacun des groupes d'âge, les personnes sans incapacité étaient environ deux fois plus susceptibles d'occuper un emploi que celles présentant un trouble de mobilité. Cette tendance était toutefois plus marquée chez les groupes plus âgés (graphique 4).

#### Graphique 4

#### Taux d'emploi des adultes ayant un trouble de mobilité et de ceux sans incapacité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

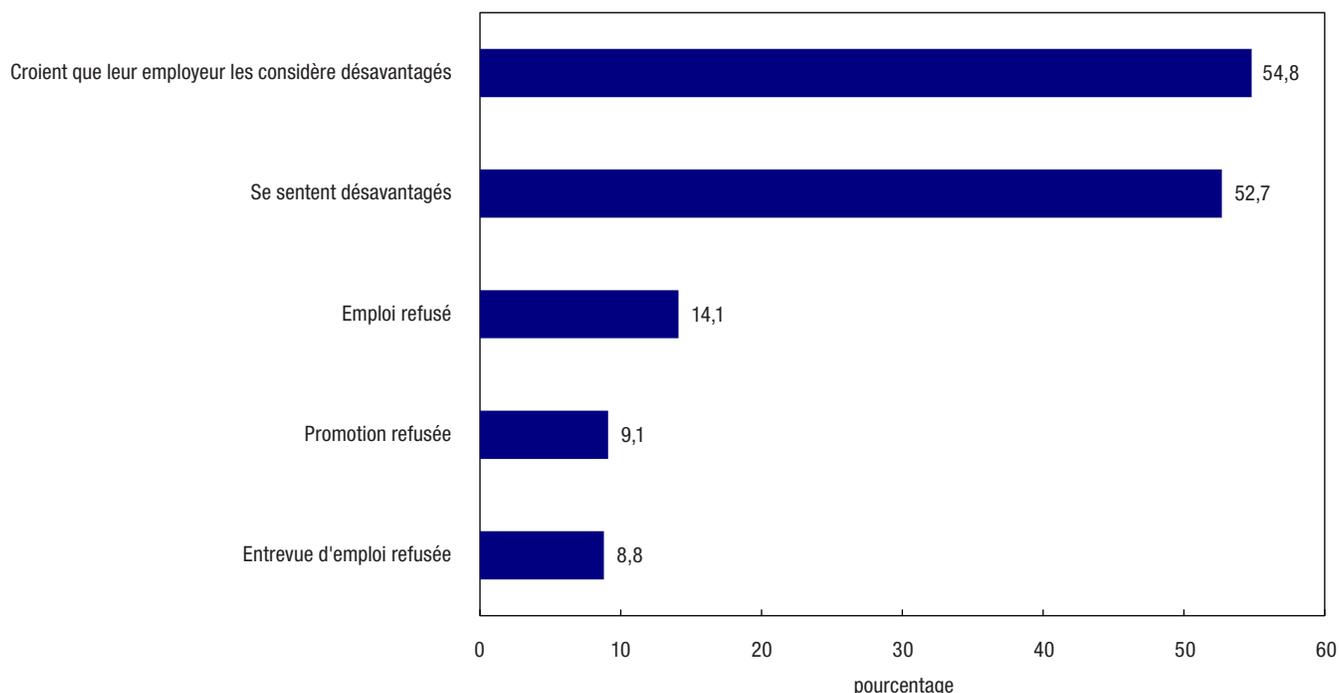
### Incapacité en milieu de travail

Près du cinquième (19,1 %) des adultes ayant un trouble de mobilité qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité.

Parmi les adultes ayant un trouble de mobilité qui étaient actifs sur le marché du travail au moment de l'enquête ou qui l'étaient au cours des cinq années précédant l'enquête, 54,8 % ont indiqué qu'ils croyaient que leur employeur les considérait comme désavantagés sur le plan de l'emploi, et 52,7 % ont déclaré qu'ils se sentaient eux-mêmes désavantagés (graphique 5). Pour ce qui est des indicateurs plus spécifiques d'un désavantage sur le marché du travail, 14,1 % estimaient qu'on leur avait refusé un emploi, 9,1 % jugeaient qu'on leur avait refusé une promotion, et 8,8 % croyaient qu'on leur avait refusé une entrevue d'emploi — dans tous ces cas en raison de leurs incapacités. Il convient de souligner que ces chiffres sont fondés sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que pouvaient présenter les personnes ayant un trouble de mobilité.

6. Il convient de noter que 95,7 % des personnes ayant déclaré un trouble de mobilité ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

### Graphique 5 Perception de discrimination ou de désavantage sur le plan de l'emploi chez les adultes ayant un trouble de mobilité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



**Note :** Comprend les personnes qui font actuellement partie de la population active ou au cours des cinq années précédentes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

### Modifications nécessaires au travail

Dans l'ensemble, 57,9 % des adultes présentant un trouble de mobilité et qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou en avaient occupé un récemment<sup>7</sup> ont déclaré qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, comme des heures de travail modifiées (33,7 %), une chaise avec un soutien dorsal (24,5 %), une redéfinition des tâches (21,4 %), un poste de travail modifié (16,5 %), un stationnement accessible (10,8 %), des ascenseurs adaptés (9,9 %) et d'autres types d'adaptation. Parmi les répondants nécessitant une mesure d'adaptation, 50,6 % d'entre eux ont déclaré que tous leurs besoins avaient été satisfaits, alors que 26,2 % ont indiqué que certains besoins avaient été satisfaits. La proportion restante de 23,3 % a mentionné qu'aucun de leurs besoins n'avait été satisfait. Étant donné le taux élevé de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités, il est possible que certaines de ces mesures d'adaptation soient attribuables à des incapacités autres que les troubles de mobilité.

### Nombre d'heures travaillées

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant un trouble de mobilité et qui occupaient un emploi travaillaient en moyenne 34 heures par semaine<sup>8</sup>, c'est-à-dire moins que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine observé chez les répondants sans incapacité (37 heures)<sup>9</sup>.

7. Comprend les personnes qui avaient un emploi, les personnes qui étaient au chômage et qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes, les personnes inactives qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes (et qui étaient aptes au travail ou avaient indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler), et les personnes qui avaient pris leur retraite au cours des cinq dernières années et qui avaient affirmé que leur départ avait été involontaire.

8. Il s'agit ici du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération au cours de la semaine précédant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages.

9. Bien que la différence entre le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes ayant un trouble de mobilité et les personnes sans incapacité soit statistiquement significative pour le groupe représentant l'ensemble des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans), l'écart observé chez certains des groupes d'âge ne l'était pas. En effet, des différences statistiquement significatives en ce qui a trait au nombre d'heures travaillées par semaine (entre les personnes ayant un trouble de mobilité et celles sans incapacité) étaient observables uniquement chez les groupes âgés de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans.

## Répondants inactifs

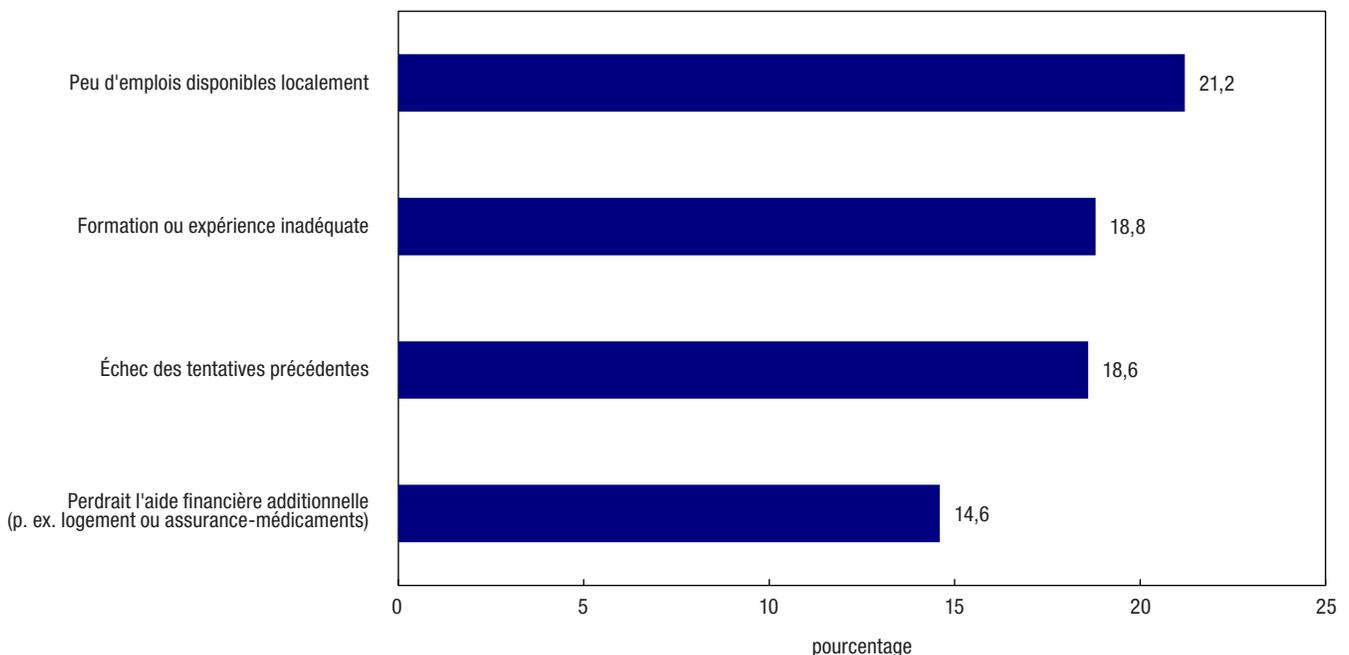
Parmi les adultes ayant un trouble de mobilité âgés de 15 à 64 ans et qui n'étaient pas actifs, la majorité d'entre eux (83,0 %) ont déclaré que leur condition les empêchait de travailler. Parmi ces répondants, 15,0 % ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler, et 21,7 % ont mentionné qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois<sup>10</sup>. On a demandé aux répondants qui avaient l'intention de chercher un emploi de préciser pourquoi ils souhaitaient retourner au travail :

- 42,5 % espéraient voir leur situation s'améliorer;
- 10,9 %<sup>E</sup> prévoyaient suivre une formation;
- 10,7 %<sup>E</sup> espéraient obtenir des changements ou des améliorations dans leur milieu de travail.

Un grand nombre de répondants inactifs ont rencontré des obstacles qui les ont incités à ne pas chercher d'emploi. Parmi les obstacles à la recherche d'emploi les plus souvent mentionnés par les répondants qui avaient un trouble de mobilité, on notait le peu d'emplois disponibles localement (21,2 %) ainsi qu'une formation ou une expérience inadéquate (18,8 %) (graphique 6).

### Graphique 6

**Prévalence des obstacles à la recherche d'emploi chez les adultes ayant un trouble de mobilité qui ne faisaient pas partie de la population active, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**



**Note :** Ne comprend pas les personnes ayant pris leur retraite il y a plus de cinq ans, celles ayant pris leur retraite volontairement et celles ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais travaillé, mais que leur condition n'avait pas limité le volume ni le type de travail qu'elles pouvaient effectuer.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

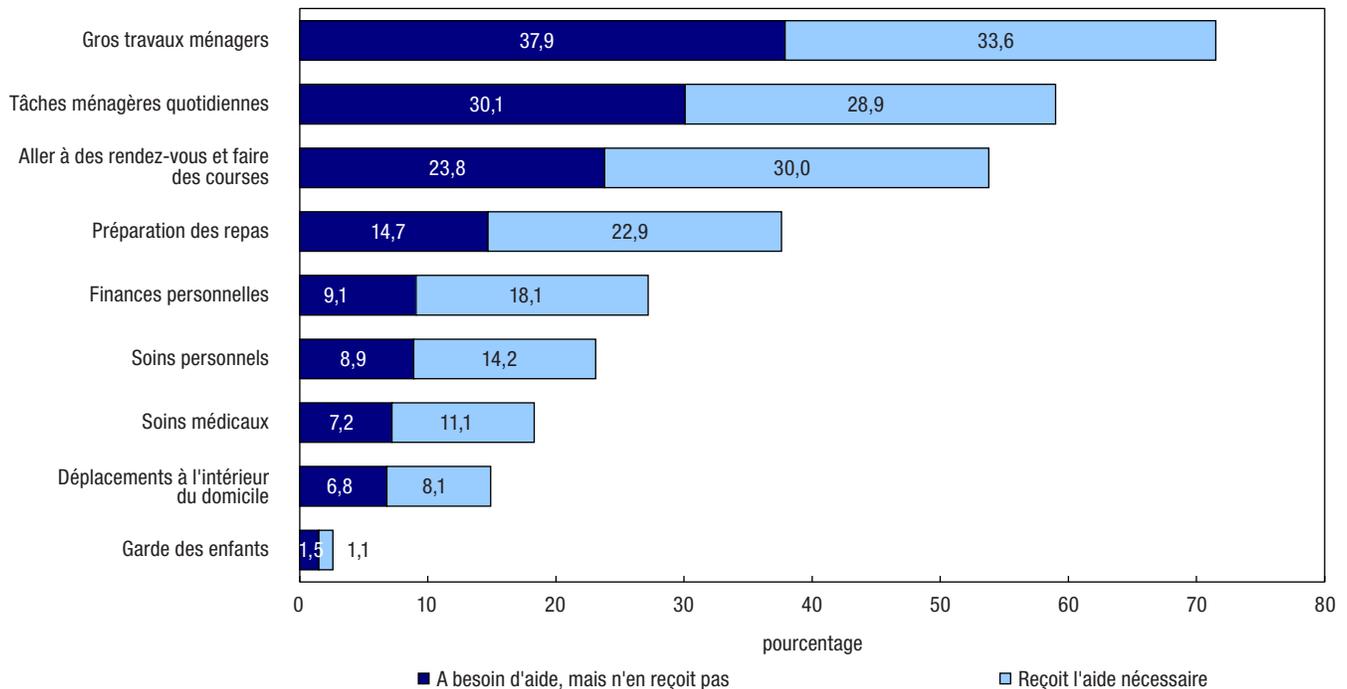
## Mesures de soutien

Dans l'ensemble, près de 9 adultes sur 10 (86,7 %) présentant un trouble de mobilité ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour effectuer certaines de leurs activités quotidiennes, et près des deux tiers (63,0 %) d'entre eux ont déclaré avoir des besoins non satisfaits pour au moins l'une de ces mesures de soutien.

10. Veuillez noter que ces deux groupes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Bien que quatre adultes sur cinq (80,2 %) ayant un trouble de mobilité aient déclaré recevoir de l'aide pour au moins une activité quotidienne, on observait des besoins insatisfaits en ce qui a trait aux différents types d'aide, comme le démontre le graphique 7. Par exemple, 37,9 % des adultes ayant un trouble de mobilité ont mentionné que leur besoin d'aide pour accomplir les gros travaux ménagers n'était pas comblé; 6,8 % ont déclaré que leur besoin d'aide pour se déplacer à l'intérieur du domicile n'était pas satisfait, et 1,5 % ont déclaré un besoin d'aide non comblé en ce qui a trait à la garde des enfants.

**Graphique 7**  
**Besoins d'aide satisfaits et non satisfaits pour les activités quotidiennes chez les adultes ayant un trouble de mobilité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

L'aide pour les activités quotidiennes était plus susceptible de provenir des membres de la famille, en particulier ceux appartenant au même ménage. Par exemple, parmi les répondants qui recevaient de l'aide pour ces activités, 65,3 % de ceux ayant des troubles de mobilité obtenaient de l'aide de membres de la famille vivant avec eux, et 44,8 % recevaient de l'aide de membres de la famille ne vivant pas avec eux. L'aide pour les activités quotidiennes provenait aussi d'autres sources. Par exemple, parmi les répondants qui obtenaient de l'aide, 29,7 % des adultes ayant des troubles de mobilité ont aussi indiqué qu'ils recevaient cette aide de la part d'un ami ou d'un voisin, 23,0 %, d'un organisme ou de personnes rémunérées, et 15,1 % ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme, à titre gracieux.

## Revenu

### Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Le revenu personnel médian (avant impôts) des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant un trouble de mobilité<sup>11</sup> s'établissait à 17 100 \$ — c'est-à-dire un peu plus de la moitié de celui des répondants sans incapacité (31 200 \$)<sup>12</sup>. En outre, les hommes présentant des troubles de mobilité touchaient un revenu personnel médian plus élevé que celui des femmes (21 700 \$ par rapport à 14 700 \$).

Les répondants qui avaient un trouble de mobilité (58,7 %) étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité (18,7 %) de compter sur les transferts gouvernementaux<sup>13</sup> comme principale source de revenu. De plus, le revenu d'emploi médian<sup>14</sup> observé chez les adultes de 15 à 64 ans occupant un emploi et ayant un trouble de mobilité était inférieur à celui des adultes sans incapacité (24 100 \$ par rapport à 34 100 \$). En outre, les hommes qui présentaient des troubles de mobilité touchaient un revenu d'emploi médian supérieur à celui des femmes (25 800 \$ par rapport à 20 400 \$).

## Conclusion

Les adultes ayant un trouble de mobilité font face à de nombreux défis. Le taux de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités était très élevé. Plus particulièrement, la majorité des personnes présentant un trouble de mobilité avait aussi une incapacité liée à la douleur ou à la flexibilité, et ce, dans tous les groupes d'âge. Parallèlement, le niveau de scolarité et le taux d'emploi chez les adultes ayant un trouble de mobilité étaient inférieurs à ceux des adultes sans incapacité. Même lorsqu'elles occupaient un emploi, les personnes présentant un trouble de mobilité affichaient les niveaux de revenu d'emploi les plus bas. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que les adultes en âge de travailler qui présentaient un trouble de mobilité étaient plus susceptibles que les personnes sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. Près de 9 adultes sur 10 présentant un trouble de mobilité ont mentionné avoir besoin d'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes (en particulier pour les activités qui demandent plus d'effort physique comme les gros travaux ménagers et les tâches ménagères quotidiennes), et environ les deux tiers d'entre eux ont déclaré que leur besoin d'aide était non satisfait.

11. Il convient de noter que 95,7 % des personnes ayant déclaré un trouble de mobilité ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

12. Ce calcul prend en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif.

13. Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.

14. Cela comprend les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un emploi autonome.

## Annexe A

### Identification des adultes ayant un trouble de mobilité

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les personnes ayant un trouble de mobilité comme étant celles qui avaient de la difficulté à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes ou qui avaient de la difficulté à monter ou à descendre un escalier et qui étaient limitées dans leurs activités quotidiennes en raison de ces difficultés. L'enquête a utilisé les nouvelles questions d'identification des incapacités (QII) pour déterminer la présence de l'incapacité. L'étape initiale de l'identification d'un trouble de mobilité consistait à établir l'existence de difficultés liées à la mobilité à l'aide des questions suivantes :

DSQ\_13      Combien de difficulté avez-vous à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans vous reposer?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous en êtes incapable

DSQ\_14      Combien de difficulté avez-vous à monter ou à descendre un escalier, soit environ 12 marches, sans vous reposer?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous en êtes incapable

Les personnes ayant répondu avoir « un peu » de difficulté à accomplir l'une ou l'autre de ces tâches répondaient à une question de suivi pour déterminer à quelle fréquence cette difficulté les limitait dans leurs activités quotidiennes.

DSQ\_15      À quelle fréquence cette difficulté à marcher ou cette difficulté à monter ou à descendre un escalier limite-t-elle vos activités?

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

On identifiait un trouble de mobilité lorsque les répondants déclaraient être limités au moins parfois, et ce, peu importe le niveau de difficulté. Aussi, les répondants ayant déclaré n'être limités que rarement étaient considérés comme ayant un trouble de mobilité s'ils avaient aussi indiqué avoir beaucoup de difficulté ou être incapables d'accomplir au moins l'une des deux tâches.

On estime qu'environ 2 635 800 adultes canadiens ont déclaré avoir de la difficulté à effectuer au moins l'une des deux tâches liées à la mobilité. De ce nombre, 664 100 personnes (2,4 % de la population adulte) ont indiqué ne pas être limitées en raison de leur incapacité, et 1 971 800 (7,2 %) adultes canadiens ont été identifiés comme ayant un trouble de mobilité en se fondant sur la méthodologie décrite ci-dessus.